

# Parking place Rouppe : il revient, une étude « historique » à la clé...

**Une étude historique d'une faible rigueur scientifique**



## **PROJET DE PARKING PLACE ROUPPE**

### **PÉTITION**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 JUILLET 2018**

En juin 2017, une demande de permis pour la construction d'un ensemble de 116 logements étudiants et d'un parking public de 200 places était soumise à l'enquête publique. Situé place Rouppe 4 – rue Van Helmont 53-55, le projet avait été contesté<sup>1</sup> non seulement pour le parking et ses effets d'aspiration du trafic mais aussi car il prévoyait la

démolition de la maison néoclassique du n°4 de la place Rouppe (son maintien « contraignant » le projet de parking).

Dans son avis du 5 juillet 2017, la commission de concertation avait émis comme condition de « *maintenir la maison sise place Rouppe, 4 à l'exception des annexes ;* ». Cette condition n'a pas dû plaire au promoteur puisqu'il a introduit une nouvelle demande de permis (la commission de concertation aura lieu ce mardi 3 juillet), identique à la première, demandant, à nouveau, la démolition de la maison. C'est que le promoteur a entretemps commandé une « étude historique » pour le moins complaisante justifiant, de son point de vue, la démolition.

Or, cette « étude historique » présente une faible rigueur scientifique et une profonde subjectivité : les jugements de valeurs qu'elle contient n'engagent que son auteure.

Le principal problème de cette étude est son incapacité à identifier la valeur d'ensemble du patrimoine de la place Rouppe. Affirmer que, du fait de sa non planification, on ne peut parler d'ensemble architectural néoclassique est une contre-vérité ou une erreur manifeste. Si on suivait son raisonnement, on ne pourrait parler d'un ensemble pour la Grand Place...

Le tableau de valeur sur lequel l'auteure base son jugement final est extrêmement subjectif et ne présente pas le point de vue neutre d'un « expert ». La méthode d'évaluation, non référencée, laisse l'auteure libre de sous-estimer certains facteurs.

La maison, qui s'inscrit dans l'ensemble architectural néoclassique de la place Rouppe, mérite certainement d'être rénovée et restaurée. C'est ce que préconise notamment la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles qui, dans un avis rendu suite à une visite de la maison le 24 septembre 2010<sup>2</sup>, contredit l'« étude historique » commandée par le promoteur.

En effet, cet avis conclut qu'« *une démolition ne se justifie pas car l'immeuble est un témoin important de la première phase de construction de la place Rouppe. De plus, le très grand intérêt de la cage d'escalier justifie la préservation et la mise en valeur de cet immeuble.* »

La demande de démolition de la maison néoclassique est d'autant moins justifiée qu'elle ne s'explique que par le projet de parking. Faut-il préciser que les parkings agissent comme de véritables aspirateurs de trafic ? Le rapport d'incidences accompagnant la demande de permis évalue ainsi l'augmentation du trafic à 100 véhicules par heure à la pointe du soir... Tout cela en bordure de piétonnier ! La Ville de Bruxelles et les administrations régionales siégeant en commission de concertation ne peuvent ignorer les effets néfastes pour les habitants d'un trafic automobile dopé par la présence d'un parking.

En conclusion, La Platform Pentagone demandent à la commission de concertation d'exiger, comme en juillet 2017, le maintien de la maison néoclassique et de refuser la création du parking public.

Habitants et associations veulent une ville humaine et durable, ce qui implique la valorisation du patrimoine et la diminution drastique de la pression automobile. Tout le contraire de ce que propose ce projet...

**La Platform Pentagone rappelle son opposition  
à tout nouveau parking public dans le centre-ville**

**NON à la démolition du patrimoine  
pour faire place à un parking qui asphyxierait le  
quartier !**

# PÉTITION

© Photo : Etude historique Lori Mahmoudian